



COMMUNIQUE

N°001 /MIC/ANaGeM/DG/DAF/AD

La Directrice Générale de l'Agence Nationale de Gestion des Marchés communiqué :

Il m'est revenu avec insistance que des individus ou associations au sein du marché Dantokpa procèdent à des activités de recensement de marchands sous prétexte d'une réservation d'espace dans les nouveaux marchés urbains.

L'Agence Nationale de Gestion des Marchés(ANaGeM)qui est la seule agence habilitée à faire le recensement et l'attribution des places dans les marchés n'est de près ou de loin associée à ces activités dont elle ignore complètement les objectifs.

A cet effet, je voudrais rappeler à ces individus ou associations mal intentionnés, qui s'adonnent à de telles pratiques qu'ils subiront la rigueur de la loi. J'invite par la même occasion, toutes les personnes qu'ils auraient approchées à les dénoncer auprès des autorités compétentes.

Enfin, j'en appelle à la vigilance de tous et invite par le présent communiqué les marchands, à se fier uniquement aux informations provenant de l'ANaGeM.

Fait à Cotonou, le 15 Avril 2024



Eunice LOISEL KINIFFO
Directrice Générale

